

Communiqué de presse

Nouveau à Genève : séances d'information « Enfant et Séparation »

Genève, le 29 octobre 2013 **Les principales associations actives dans le domaine du couple et de la famille – Fondation Astr'ame, Centre social protestant, Couple et Famille, Ecole des parents, Maison genevoise des Médiations, Office protestant de consultations conjugales et familiales, Planning familial – s'associent pour proposer une nouvelle prestation unique à Genève à l'intention des parents en instance de séparation ou de divorce. Elles proposent des séances d'information mensuelles sur la séparation centrées sur les besoins des enfants.**

Constats dans les associations

Actuellement et sans compter les couples non mariés, un mariage sur deux se solde par un divorce et touche un nombre élevé d'enfants. A Genève, 565 divorces avec enfants mineurs sur 1209 divorces prononcés en 2012 sont concernés par les problèmes d'organisation familiale et modes de garde.

La séparation du couple est une période douloureuse pour chaque membre de la famille et en particulier pour les enfants qui doivent alors reconstruire de nouveaux repères et s'adapter à une nouvelle organisation familiale. Lorsque s'y ajoutent des désaccords parentaux durables, exprimés parfois avec violence, les conséquences sur la santé psychique et physique des enfants peuvent être importantes.

Dans leur pratique quotidienne, les associations sont confrontées à des questions récurrentes et ont élaboré ensemble une nouvelle prestation. Les séances d'information à l'intention des parents en instance de séparation ou de divorce démarrent le 4 novembre 2013 et seront proposées tous les premiers lundis de chaque mois. Elles seront animées par des professionnel-les de la consultation de couple et de famille et porteront principalement sur les besoins spécifiques des enfants dans le contexte de la séparation mais aussi sur les différents modes de garde et le cadre juridique de la séparation.

Programmes expérimentés à l'étranger

Tant en Australie qu'au Canada ont été développés depuis une vingtaine d'années des modèles de prévention centrés sur le bien-être des enfants et sur la manière dont les parents peuvent construire une relation parentale sécurisante après la séparation. En Australie, les couples en séparation ont l'obligation, avant toute démarche juridique, de voir un conciliateur qui leur transmet des informations sur les besoins des enfants. Au Canada, des séances obligatoires et gratuites d'information sur la parentalité après la rupture et sur la médiation sont organisées dans les palais de justice.

Les recherches menées dans ces pays ont démontré l'importance de faire cette sensibilisation à un stade précoce de la séparation pour faire baisser le niveau de conflit parental et répondre aux besoins des enfants.

Pour de plus amples informations:

Centre social protestant
Consultation Couples et Parents
Sylvia Thodé
Tél. 022 807 07 00
sylvia.thode@csp-ge.ch